

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

VELONOVA – Mise à jour du 01/03/2026

La prestation « Location de matériel » est fournie par VELONOVA / JAME RETAIL, (nommée ci-après "le Loueur") auprès de clients particuliers ou professionnels (nommés ci-après "le Preneur"). Les conditions de location font partie intégrante du contrat de location. Les présentes conditions sont consultables avant et après la réservation de plusieurs façons : affichage en magasin, sur demande auprès du Loueur, sur le site dédié à la réservation en bas de page, et depuis l'email de confirmation. Par son paiement, Le Preneur confirme avoir lu et intégralement accepté les conditions de location.

1. Réservation

Le Preneur peut effectuer une demande de réservation en magasin, par téléphone ou par le site velonova.fr. La réservation n'est validée qu'aux conditions suivantes : paiement par le Preneur et confirmation par email par le Loueur de la demande de réservation. Sans paiement du Preneur, la demande est susceptible d'être refusée. Le Loueur se réserve le droit de refuser une demande de location sans justification.

2. Prise en charge du matériel

Le Preneur prend en charge le matériel en bon état de fonctionnement. Il est tenu de formuler toute réclamation au loueur au moment de la prise en charge du matériel. Un retard de prise en charge par le Preneur ne peut donner lieu à aucun remboursement.

3. Restitution du matériel

Le Preneur est tenu de restituer le matériel au Loueur au terme de la durée de location définie dans le contrat de location et pendant les heures d'ouverture. Le matériel ainsi que tous les accessoires mis à disposition par le loueur (casques, etc.) doivent être restitués au loueur dans un état irréprochable. Si le preneur a perdu ou endommagé des accessoires, ceux-ci lui sont facturés. Les dommages matériels sont facturés aux tarifs publiés. La non-restitution au terme de la durée définie peut donner lieu à la conservation partielle (au minimum 49€) ou totale de la caution et à un dépôt de plainte en gendarmerie.

4. Prolongation de la durée de location

Une prolongation du contrat de location est uniquement possible avec l'accord du Loueur avant la fin du contrat de location en cours. Le loueur peut refuser cette prolongation sans indication de raison.

5. Age minimal du Preneur

Le Preneur doit être majeur ou muni d'une autorisation parentale ou du tuteur légal.

6. Prestations et prix

Les prix valables sont ceux publiés chez le loueur le jour de la réservation. Les tarifs sont révisables à tout moment sans préavis. Les prestations sont dûes en intégralité dès le premier jour de la location.

7. Assurance

L'assurance est à la charge du Preneur. Par défaut, le matériel n'est pas assuré contre la perte, le vol et la casse. Lors de sa réservation, le Preneur est invité à choisir une formule d'assurance :

- l'assurance "casse+vol" protège le Preneur en cas d'endommagement d'une partie du vélo (dans le cadre d'une utilisation hors-compétition et sur route bitumée ou voie verte), ou d'un vol du vélo avec agression ou effraction. Le montant de la caution prise au départ est minoré. Ne couvre pas la casse ou le vol lors du transport dans un véhicule motorisé. Ne couvre pas les accessoires tels que casque, antivol, support téléphone, sacoche, remorque, siège.

- l'assurance "dépannage" garantie au Preneur la réparation OU l'échange OU le rapatriement du matériel et de l'utilisateur en panne dans les meilleurs délais et dans un rayon de 25 km autour du magasin (sauf dimanche et jours fériés)

- La négligence du Preneur (perte ou dommages causés par une utilisation contraire à l'article 10 du présent contrat, ou vol sans effraction ni agression) n'est pas couverte par l'assurance.

L'assurance ne peut pas être souscrite après le départ. En cas de vol, un dépôt de plainte doit être effectué en gendarmerie par le preneur dès la connaissance d'un sinistre. Pour que l'assurance fonctionne, ce dépôt doit mentionner que le vélo était attaché par un antivol à un point fixe. Une copie de ce dépôt de plainte doit être adressé au loueur à l'adresse : contact@velonova.fr dans un délai de 5 jours suivant la date du vol. Dans un délai de 14 jours suivant le dépôt de plainte, le preneur doit déclarer sur l'honneur que le vélo n'a pas été retrouvé (avec date et signature). A ce moment seulement, la caution sera restituée.

8. Incident durant la location

En cas de panne ou de dysfonctionnement rencontré par le Preneur durant sa location, celui-ci est invité à contacter le Loueur sans délai. Aucune intervention tierce ne peut-être engagée sur le vélo sans l'accord du Loueur. Toute réclamation formulée après la fin de la location sera considérée comme non-recevable.

9. Accessoires

Un antivol est remis avec chaque vélo. Le preneur s'engage à l'utiliser à chaque fois qu'il stationne son vélo, en accrochant le vélo à un point inamovible de la chaussée. Un casque est remis gratuitement à chaque enfant de moins de 12 ans.

10. Responsabilité du Preneur

Le Preneur s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément au Code de la Route. Le Preneur s'engage à attacher son vélo à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni. L'utilisation

sur la plage est interdite. Le Preneur est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué (art.1383 et 1384 du code civil). Le Loueur n'engagera en aucun cas sa responsabilité en cas de dommages ou sinistres subis ou provoqués par le Preneur au cours de l'utilisation du matériel loué. L'utilisation en compétition ou pour une conduite analogue à une compétition est interdite. Sauf souscription par le Preneur d'une assurance spécifique mentionnée à l'article 7, le Preneur assume la responsabilité du coût du remplacement du matériel perdu, endommagé ou volé à hauteur de la valeur neuve.

11. Caution

Le Loueur demande une empreinte de carte bancaire avant le départ, comme caution contre la perte, le vol ou l'endommagement du matériel, à hauteur de 500€ pour les vélos classiques et 1500€ pour les vélos électriques. La caution est minorée à 200€ en cas de souscription à l'assurance "casse + vol". Tout ou partie de la caution peut-être conservée par le loueur en cas de non-respect des présentes conditions (articles 3 et 7).

12. Livraison

La période de livraison s'étend du 2 mai au 30 août. Le Preneur doit indiquer précisément l'adresse de livraison lors de sa réservation. L'horaire de livraison est déterminé par le Loueur en fonction du planning de tournée, hors dimanche et jour férié. En cas d'indisponibilité du service de livraison, le Loueur se réserve le droit d'annuler la réservation et de rembourser le Preneur, sans aucune pénalité pour le Loueur. Le tarif de livraison s'entend pour un trajet. Si le Preneur opte pour une livraison ET une récupération, le tarif qui s'applique est multiplié par deux. Le tarif indiqué est valable par réservation de 1 à 5 vélos. Le coût de la livraison est offert pour toute location de minimum 5 jours consécutifs. Codes postaux desservis par le service : 29160, 29560, 29510, 29550, 29150, 29100, 29180, 29790, 29770, 29780, 29710, 29720, 29700, 29950, 29980, 29000, 29500, . En cas d'absence du Preneur à l'adresse indiquée, une nouvelle livraison sera planifiée et facturée en supplément.

13. Annulation et remboursement

Pour toute annulation ou modification plus de 48 heures avant le début de la réservation, 100% du montant de la réservation (ou, dans le cas d'une modification, 100% de la différence) sera remboursé.

Pour toute annulation ou modification entre 24 heures et 48 heures avant le début de la réservation, 50% du montant total de la réservation (ou, dans le cas d'une modification, 50% de la différence) sera remboursé.

Pour toute annulation ou modification moins de 24 heures avant le début de la réservation, aucune somme ne sera remboursée.

Le loueur se réserve le droit d'annuler une réservation en cas de force majeure (non-restitution du matériel par un client précédent, panne technique ou mécanique imposant l'immobilisation du matériel). Dans ce cas, le preneur est remboursé des sommes payées, sans aucune pénalité.

La demande d'annulation doit être formulée par le Client lui-même et par le biais du lien d'annulation reçu par email lors de l'inscription. En dernier recours, l'annulation peut se faire au comptoir ou par téléphone durant les horaires d'ouverture du magasin. Aucun autre moyen ne sera pris en compte.

14. Droit applicable

Ce contrat est soumis à la législation Française. Le tribunal compétent sera celui de la circonscription de Quimper.